

F2 : Communiquer, sensibiliser et former les collectivités et les particuliers sur les bonnes pratiques de l'usage des produits phytosanitaires

Maître d'ouvrage	Programmation	Zones concernées
Symcées et communes	2013 - 2018	Périmètre du contrat de baie de Canche

Contexte et objectifs de l'action

Les produits phytosanitaires (herbicides, insecticides, fongicides...) sont utilisés en zones non agricoles pour limiter la prolifération de certaines espèces végétales et pour lutter contre certains ravageurs ou maladies des plantes. L'utilisation de ces produits n'est pas sans risque pour la santé de l'utilisateur et pour l'environnement : ils peuvent être une source importante de pollution des eaux. Elle est encadrée par la réglementation, notamment par le Code Rural.

Les produits phytosanitaires sont utilisés par les collectivités afin de traiter les espaces verts et voiries, pour des raisons d'esthétique, de sécurité, de santé publique, de concurrence des adventices... Ils sont également utilisés par les particuliers pour cultiver leur jardin ou leur potager.

Il est possible de réduire, voire de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour gérer les espaces en zone non agricole. Des outils existent afin d'accompagner les collectivités dans une démarche de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires (charte d'entretien des espaces publics, plans de désherbage, formations, documentation, aides financières...)

Un état des lieux des pratiques d'entretien des communes du bassin versant de la Canche a été réalisé en 2012 par le Symcées. Cette étude montre que de nombreuses solutions existent pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires dans la gestion des espaces publics communaux afin d'améliorer la qualité de l'eau.

Descriptif

La première partie de l'action consistera en la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des collectivités :

- 1) Création et édition d'une plaquette expliquant la réglementation de l'usage des produits phytosanitaires ;
- 2) Rencontre avec les collectivités pour les sensibiliser aux impacts des produits phytosanitaires sur les milieux aquatiques et sur la santé et pour les inciter à adhérer à la charte d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais ;
- 3) Accompagnement des communes dans leurs démarches et projets pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et pour respecter les engagements de la charte :
 - Réalisation du diagnostic des pratiques phytosanitaires sur la commune ;
 - Réalisation du plan de désherbage communal ;
 - Mise en place d'une communication et sensibilisation des habitants ;
 - Formation des agents et des élus communaux.
- 4) Mise en relation avec les partenaires techniques et financiers.

La deuxième partie de l'action consistera en la sensibilisation et la communication auprès des particuliers sur les bonnes pratiques de l'usage des produits phytosanitaires :

- 1)** Réalisation d'une exposition sur la ressource en eau et la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- 2)** Organisation de manifestations sur le thème de qualité des eaux et de la biodiversité dans les communes et jardineries.

Indicateurs de suivi de l'action	Nombre de communes ayant changé leurs pratiques Nombre de communes ayant signé la charte d'entretien des espaces publics Nombre de manifestation organisé à destination du grand public
---	---

Montant prévisionnel (€ HT)
A déterminer

Plan de financement prévisionnel	
Financeurs	Montant (€)
Agence de l'Eau Artois Picardie	A déterminer
Symcéa	A déterminer